



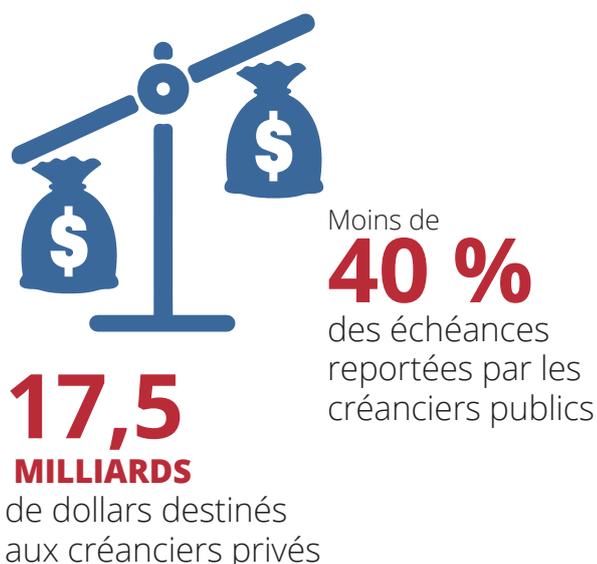
OXFAM
France



TAUX
D'INTÉRÊTS
FINANCIERS,
DÉSINTÉRÊT
HUMAIN

LE RÔLE DES INSTITUTIONS
FINANCIÈRES FRANÇAISES PRIVÉES
DANS L'ENDETTEMENT DES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT

La pandémie de Covid-19 et la crise économique ont frappé des pays pauvres déjà fragilisés par le poids d'une dette insoutenable. La charge annuelle de ces emprunts atteignait **370 milliards de dollars** en 2019, à la veille de la pandémie, des sommes considérables qui devraient aujourd'hui être consacrées au renforcement des systèmes sanitaires de ces pays, aux services essentiels et à la relance de leurs économies.



↳ plus de **60 %** de la dette

L'Initiative de suspension du service de la dette – ISSD, adoptée en urgence par le G20 au printemps 2020 pour alléger ce fardeau, se limite à un simple report d'échéances, sans annulation ou restructuration durable de la dette, et suspend les remboursements des seuls créanciers publics bilatéraux, sans que les créanciers privés ne soient mis à contribution. Moins de 40 % des échéances des pays bénéficiaires seront ainsi reportées. Dans le même temps, ils verseront 17,5 milliards de dollars aux créanciers privés – banques commerciales, aux compagnies d'assurances ou aux fonds d'investissement – qui ont continué à exiger le remboursement de leurs créances.

Cette étude, qui s'appuie sur des bases de données recensant des dizaines de milliers de déclarations financières, montre que ces acteurs privés sont aujourd'hui les principaux créanciers des États à faible revenu ou à revenu intermédiaire, dont ils détiennent plus de 60 % de la dette. Parmi eux, **les principales banques françaises jouent un rôle central, notamment en Côte d'Ivoire et au Sénégal, et ont réalisé de confortables profits pendant la pandémie.**

Les données analysées par ce rapport montrent que **les établissements financiers français privés sont actifs sur les trois segments qui concourent aujourd'hui à l'accroissement rapide de l'endettement des pays les plus pauvres : le crédit bancaire, les services d'émissions obligataires et l'achat d'obligations souveraines.** Les créances bancaires détenues par des établissements hexagonaux sur les pays éligibles à l'ISSD ont ainsi été multipliées par quatre depuis 2010. À la veille de la crise sanitaire, ils percevaient, chaque année, plus de 200 millions de dollars de remboursements, dont près de 40 millions de dollars d'intérêts. Par ailleurs, ces banques françaises sont très actives dans la fourniture de services financiers lors des émissions d'obligations, pour lesquelles elles perçoivent des commissions importantes : trois d'entre elles – BNP Paribas, Société générale et groupe Banque populaire / Caisse d'épargne (BPCE) – figurent ainsi dans les quinze groupes financiers mondiaux ayant pris en charge le plus grand volume d'émissions obligataires des débiteurs éligibles à l'ISSD depuis janvier 2011. Elles ont placé près de 8 milliards de dollars sur les marchés financiers, pour le compte de huit pays

parmi les plus pauvres. Enfin, ces établissements financiers hexagonaux achètent également des titres de dettes sur les marchés et une banque française, le Crédit agricole, se hisse à la sixième position mondiale des principaux acheteurs d'obligations émises par les pays les plus pauvres. Elle devrait ainsi percevoir plus de 100 millions de dollars d'intérêts au titre de la seule année 2021. Et plus le pays est considéré comme à risque de surendettement, plus le taux d'intérêt exigé est élevé : la moyenne des taux d'intérêts des obligations souveraines du Ghana et du Cameroun détenues par les investisseurs français atteint par exemple les niveaux exorbitants de 9,2 % et 9,5 %.

Le rapport s'intéresse plus particulièrement à deux pays, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, dans lesquels des filiales de banques françaises sont implantées de longue date. Faute de financements suffisants pour assurer la reconstruction du pays, la Côte d'Ivoire s'est massivement endettée en multipliant les émissions obligataires. En 2019, le paiement des intérêts sur sa dette publique extérieure était ainsi estimé à 520 millions de dollars, aux trois quarts au titre des créances obligataires, soit plus de 13 % du total des recettes fiscales du pays. Malgré la crise de la Covid-19 et son adhésion à l'ISSD, la Côte d'Ivoire devra verser à ses créanciers privés, entre mai 2020 et décembre 2021, plus que son budget de la santé. Dans le même temps, au seul titre de leurs crédits bancaires, hors rémunération de leurs éventuelles obligations en portefeuille, les banques hexagonales devraient engranger près de 133 millions de dollars de remboursements ivoiriens. Elles ont surtout participé à la totalité des émissions obligataires internationales du pays depuis 2014, y compris celles qui sont intervenues pendant la crise de la Covid-19.

Comme la Côte d'Ivoire, **le Sénégal** est confronté au poids croissant de ses créanciers privés, qui détiennent près de 40 % de sa dette à fin 2020. La charge de la dette a été multipliée par six depuis 2010, pour atteindre près du quart du total des recettes fiscales du pays. Et si le Sénégal a demandé à participer à l'ISSD pour réduire ses échéances pendant la pandémie, il devra quand même rembourser 821 millions de dollars, entre mai 2020 et décembre 2021, aux détenteurs d'obligation souveraines. Les seuls intérêts perçus par ces derniers représentent davantage que le budget annuel du ministère

sénégalais de la Santé et de l'Action sociale. Cette fois encore, les banques françaises ont été impliquées dans la presque totalité des émissions obligataires internationales du pays depuis 2009, y compris celle intervenue pendant la crise de la Covid-19.

Ces dizaines de milliards d'euros, qui enrichissent chaque année les créanciers privés, manquent aujourd'hui cruellement aux pays les plus pauvres pour répondre à la crise sanitaire et satisfaire les besoins les plus immédiats de leurs populations. La crise de la dette à laquelle ils sont confrontés n'est plus une crise conjoncturelle de liquidité, qui pourrait se résoudre par un simple report d'échéance. C'est une crise profonde de solvabilité, qui impose des restructurations d'ampleur et des annulations de créances.

La pandémie de Covid-19 a montré qu'il n'était pas possible de compter sur la « bonne volonté » des acteurs financiers privés dans une telle situation. Pour permettre aux pays en développement de faire passer les droits fondamentaux de leurs citoyens avant le service de la dette, le rapport recommande notamment à la France de **contraindre les créanciers privés hexagonaux à prendre leur part dans les allègements à venir et de protéger, par des législations adéquates, les pays endettés contre les éventuelles procédures judiciaires lancées par les créanciers privés. Il encourage les créanciers privés à davantage de transparence sur les titres de dette** qu'ils détiennent, pour réduire les risques de surendettement et de faciliter les éventuels processus de restructuration. Il recommande surtout la mise en place **d'un mécanisme multilatéral de restructuration des dettes souveraines**, indépendant des créanciers, transparent et contraignant, qui donne la priorité aux droits humains et à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations. Le processus de restructuration doit pouvoir être initié par tout État souverain débiteur courant un risque de surendettement ou contestant certaines de ses créances.

Il doit permettre un traitement complet de l'encours de la dette du pays et donc un partage équitable de la charge entre tous les créanciers, y compris les créanciers privés.

Cette étude sur le rôle des créanciers privés et des institutions financières françaises dans l'endettement des pays les plus pauvres s'appuie :

→ sur les bases de données publiques de la Banque mondiale sur l'endettement international (<https://databank.worldbank.org/source/international-debt-statistics>) ;

→ sur les informations collectées et analysées par l'organisation néerlandaise Profundo (<https://www.profundo.nl/>) au sein des bases de données financières de Refinitiv pour identifier les acteurs des émissions obligataires, les prêts bancaires accordés et les investisseurs institutionnels détenant des obligations sur ces États en juin 2021 (Refinitiv eMAXX).



OXFAM
France



Plateforme sur la dette
des pays du Sud

Oxfam France est membre de la confédération Oxfam, une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Elle travaille dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

La Plateforme Française Dette et Développement regroupe 29 organisations et syndicats français agissant en faveur d'une solution large, juste et durable au problème de la dette des pays en développement.

Directeur de publication : Nicolas Vercken (Oxfam), Jean-François Dubost (CCFD-Terre Solidaire).

Rédaction : Louis-Nicolas Jandeaux (Oxfam France), Mathieu Paris (PFDD), Olivier Blamangin (consultant).

Recherche financière : Ward Warmerdam (Profundo), Léa Pham Van (Profundo).

la Plateforme Dette et Développement et Oxfam France remercient Fanny Gallois, Lison Reh binder, Grégoire Niaudet, Thialy Faye, Alexandre Poidatz, Sandra Lhote-Fernandes, Quentin Parrinello, Gonzalo Recarte, Kwesi Obeng, Caroline Avan pour leur assistance dans la réalisation de ce rapport.

Création graphique : Isabelle Cadet

Dépôt légal : Octobre 2021

Contacts :

Louis-Nicolas Jandeaux : lnjandeaux@oxfamfrance.org

Mathieu Paris : m.paris@ccfd-terresolidaire.org



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Le présent projet est cofinancé par l'Agence Française de Développement.

Le présent document bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement. Néanmoins, les idées et les opinions présentées ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD.